Plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable
Réseaux : Riverdale/Ronchamp/Rolland

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, nous avons adopté un plan visant à déterminer si certains secteurs de notre municipalité sont à prioriser en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable. Les actions qui en découlent permettront de planifier les travaux à effectuer et d'apporter les mesures de correction nécessaires au besoin et de tenir informés les citoyens de l'état d'avancement du plan.

La Ville de Sainte-Adèle partage la préoccupation du gouvernement à l'égard de la présence possible de plomb dans l'eau potable et s'engage, par ce plan, à intervenir de manière préventive pour réduire celle-ci, le cas échéant.

Un plan en 3 phases

Phase 1
Inventaire des secteurs à prioriser

Objectif	**Actions**	**Échéancier**
➢ Cibler les secteurs où des entrées de service ou des conduites de raccordement en plomb ont possiblement été installées. • Secteur Mont-Rolland • Secteur Riverdale/Ronchamp Une mise à jour et révision annuelle sera effectuée sur les secteurs ciblés.	Inventaire Information aux citoyens des secteurs ciblés	Mai Début juin de chaque année

Phase 2
Dépistage du plomb dans l'eau dans les secteurs ciblés

Objectif	**Actions**	**Échéancier**
➢ Vérifier la présence ou non de plomb dans l'eau potable des résidences et des bâtiments des secteurs ciblés : Plan quinquennal 2025 à 2029 (mise à jour et révision annuelle) - Réseaux Riverdale/Ronchamp - Réseau Rolland (documents joints pour secteurs ciblés)	Échantillonnage Communication des résultats aux propriétaires	Du 1er juillet au 1er octobre de chaque année Dans les 30 jours suivant la réception des résultats

Phase 3
Inventaire, planification et remplacement des entrées de service et des conduites ciblées

Objectif	**Actions**	**Échéancier**
➢ Établir une stratégie pour répertorier les bâtiments des secteurs ciblés qui comportent des entrées de service en plomb. ➢ Mettre en œuvre la stratégie d'inventaire.	Communication aux propriétaires	30 jours après réception des échantillons
➢ Préparer et apporter les correctifs nécessaires au réseau.	Réalisation des travaux	Délai de 4 ans suite à l'inventaire des échantillons
Les propriétaires seront avisés par lettre de la date à laquelle les travaux ont été ou seront effectués sur la partie publique des entrées de service et des conduites d'eau.		

Rétroaction aux citoyens
sur la mise en œuvre du plan d'inventaire et de remplacement des entrées de service en plomb

Objectif	**Actions**	**Échéancier**
➢ Informer régulièrement les citoyens de la mise en œuvre du plan d'inventaire et de remplacement des entrées de service.	Présentation annuelle au conseil municipal	Début d'année à compter de 2025
Par souci de transparence, chaque année, nous présenterons au conseil municipal l'état d'avancement de notre plan. Cet état d'avancement sera ensuite déposé sur le site Internet de notre municipalité pour permettre aux citoyens de le consulter.	Dépôt de l'état d'avancement sur le site Internet de la municipalité	1 mois après la présentation au Conseil, à compter de 2025.